



Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20251013-lmc1528222-DE-1-1
Date de télétransmission : 20/10/2025
Date de réception préfecture : 20/10/2025
Affichage le : 17 octobre 2025
Publication électronique le : 20 octobre 2025

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 13 OCTOBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Maryse DELASSUS

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Valérie CUVILLIER, M. Ludovic LOQUET, M. Pierre GEORGET, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN.

Assistant également sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT.

MOUVEMENT D'AUTORISATION DE PROGRAMME

(N°2025-382)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2023-520 du Conseil départemental en date du 04/12/2023 « Adoption du nouveau règlement budgétaire et financier à compter de l'exercice budgétaire 2024 » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Équipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion en date du 29/09/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

D'autoriser les mouvements d'affectation d'Autorisation de Programme (A.P), datant de moins de 5 ans par rapport à l'exercice en cours, à enveloppe constante entre les opérations citées au tableau ci-dessous :

Sur le sous-programme C04-843F09 - Maintenance du réseau routier :

AP Imputation	N° de dossier	Description Affectation	Montant affecté €	Mouvement €	Nouveau montant €
C04-843F09 AP 24	2024-01529-01	RD 160 E2-160 COURCELLES-LES-LENS GIR 470 - GIR 151 - Purges ponctuelles et réfection du revêtement routier	80 000,00	-17 000,00	63 000,00
C04-843F09 AP 24	2024-01522-01	RD 33 MERICOURT PR 21+287 à 22+956 - Purges et réfection du revêtement routier	200 000,00	+17 000,00	217 000,00
C04-843F09 AP 24	2024-01487-01	RD 342/207 SETQUES PR 1+435 à 1+459 - Purges et tapis	63 000,00	-428,00	62 572,00
C04-843F09 AP 24	2024-01479-01	RD 221 NORT-LEULINGHEM PR 2+90 à 3+260 - Recalibrage de la chaussée	211 197,96	+428,00	211 625,96

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 13 octobre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction de la Mobilité et du Réseau Routier
Service du pilotage et de la programmation

RAPPORT N°11

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 13 OCTOBRE 2025

MOUVEMENT D'AUTORISATION DE PROGRAMME

Conformément au règlement budgétaire et financier adopté lors de la cession du Conseil départemental du 4 décembre 2023 et particulièrement au point 2-3) de ce règlement :

« 2-3) Affectation d'une autorisation de programme/d'engagement

L'affectation, c'est-à-dire la réservation de tout ou partie d'une AP/AE à une opération/un projet, relève du Conseil départemental ou de la Commission permanente.

Toute affectation d'une AP/AE datant de plus de 5 ans par rapport à l'exercice en cours ne pourra être modifiée qu'en assemblée plénière, sur la base d'un rapport spécifique, dans le respect du montant initial de l'enveloppe. En revanche, les AP/AE datant de moins de 5 ans par rapport à l'exercice en cours pourront faire l'objet de mouvements d'affectation décidés tant par l'assemblée plénière que par la Commission permanente. ».

Les modifications proposées ci-après concernent des ajustements d'affectations d'A.P. sur :

- le programme Maintenance du réseau routier, suite à un réajustement des coûts du fait d'une nouvelle estimation des déclassements de voirie de la RD33 MERICOURT. Le calcul définitif, fait apparaître un besoin d'autorisation de programme complémentaire sur l'opération d'un montant de 17 000 € TTC. Il est proposé de réaliser un mouvement depuis le dossier de la RD 160 E2-160 COURCELLES-LES-LENS, opération sur laquelle il reste un disponible sur l'autorisation de programme suite au paiement des révisions définitives.
- Le programme Maintenance du réseau routier, suite au calcul des révisions définitives sur le marché de travaux concernant le calibrage et renforcement de chaussée de la RD 221 sur la commune de Nort Leulinghem, il apparaît un besoin d'autorisation de programme supplémentaire de 428 €. Il est proposé de réaliser un mouvement depuis le dossier RD 342/207 Setques.

Les mouvements d'A.P. sont effectués à enveloppe constante entre opérations d'un même sous-programme et du même millésime pour tenir compte de l'évolution des coûts d'opérations et en fonction des crédits disponibles.

Sur le sous-programme C04-843F09 - Maintenance du réseau routier :

AP Imputation	N° de dossier	Description Affectation	Montant affecté	Mouvement	Nouveau montant
C04-843F09 AP 24	2024-01529-01	RD 160 E2-160 COURCELLES- LES-LENS GIR 470-GIR 151 – Purges ponctuelles et réfection du revêtement routier	80 000,00 €	-17 000.00 €	63 000,00€
C04-843F09 AP 24	2024-01522-01	RD 33 MERICOURT PR 21+287 à 22+956 – Purges et réfection du revêtement routier	200 000,00 €	+17 000.00 €	217 000.00 €
C04-843F09 AP 24	2024-01487-01	RD 342/207 SETQUES PR 1+435 à 1+459 - Purges et tapis	63 000,00 €	-428.00 €	62 572,00 €
C04-843F09 AP 24	2024-01479-01	RD 221 NORT-LEULINGHEM PR 2+90 à 3+260 - Recalibrage de la chaussée	211 197,96 €	+428.00 €	211 625,96 €

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant autoriser les mouvements d'A.P à enveloppe constante entre les opérations citées ci-dessus.

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 29/09/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY